

Image not found or type unknown



Garde d'enfant et signalement

Par **roudoudou85**, le **03/09/2010 à 20:09**

Bonjour, rnje voudrais savoir si il existe un organisme a contacter si une garde alternée se passe très mal et si il y a un organisme que l'on peut contacter pour faire "l'échange" des enfants lorsque les enfants vont chez le père ou la mère. rnEnsuite je voulais savoir si un signalement au service sociaux peut être anonyme car g été témoin de personnes alcoolisés régulièrement avec leurs trois enfants et celà m'inquiète!.rnmerci de me donner réponse

Par **mimi493**, le **03/09/2010 à 20:35**

Qui êtes-vous vis à vis des enfants ?

Par **mimi493**, le **03/09/2010 à 22:41**

Il faut saisir le JAF pour avoir la résidence exclusive

Par **roudoudou85**, le **04/09/2010 à 09:02**

en fait je voulais savoir quoi faire car je suis en instance de divorce et le jugement pr la garde n'est pas définitive. rnSinon mon ami voudrais savoir si un signalement est anonyme car il a été témoin de plusieurs choses pr une autre famille.

Par **mimi493**, le **04/09/2010 à 09:11**

J'espère qu'il n'est pas anonyme car toute personne a le droit de connaître ses accusateurs et de se retourner contre eux, si la dénonciation est calomnieuse.

Par **roudoudou85**, le **04/09/2010 à 09:18**

d'accord merci pour le renseignement

Par **roudoudou85**, le **04/09/2010 à 09:31**

sinon moi qu'elles sont mais démarches? suis-je obligé de rencontrer le père ou son amie, avec qui ça se passe très mal aussi, lors des échanges des enfants?

Par **mimi493**, le **04/09/2010 à 14:02**

Si une résidence alternée se passe si mal que ça, il faut demander qu'elle cesse.
Voyez votre avocat pour monter un bon dossier.